



Prévention des accidents

Les risques de glissades, de trébuchements et de chutes sont souvent sous-estimés. On pense que tout le monde peut tomber et que c'est inévitable que cela arrive de temps en temps.

Cependant, avec une attention particulière à l'environnement de travail et un comportement approprié, la plupart des incidents de chute peuvent être évités.

Les explications suivantes fournissent plus d'informations sur les causes des incidents de chute et ce que vous pouvez faire vous-même pour les éviter.

Il existe deux types d'incidents de chute : les chutes depuis des surfaces plus élevées et les chutes à hauteur égale.

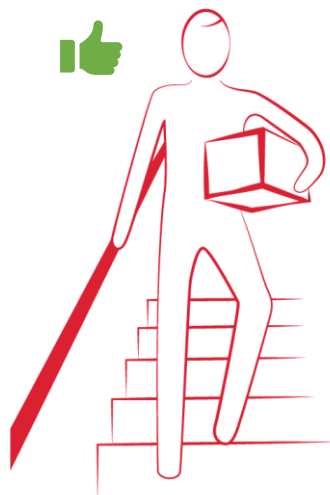
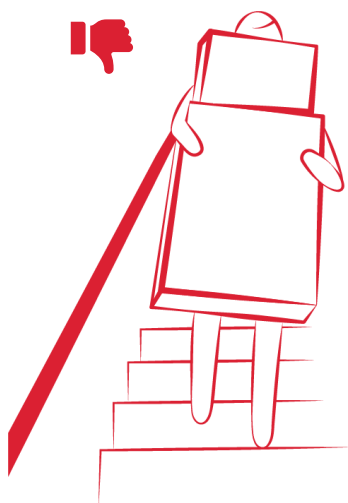
Chutes depuis des surfaces plus élevées.

Ces incidents de chute se produisent lorsqu'on trébuche ou glisse en se déplaçant depuis une partie plus élevée d'un bâtiment ou d'un lieu de travail.

Ces déplacements se font généralement via des escaliers, mais des escabelles peuvent également être impliquées. Il est important d'être conscient des risques et de respecter quelques principes élémentaires pour limiter ces risques.

Escalier :

- Assurez-vous d'avoir toujours une main libre pour tenir la rampe ou pour utiliser un autre moyen d'appui.
- Ne portez pas d'objets à deux mains lorsque vous montez ou descendez l'escalier.
- Soyez particulièrement prudent lorsque l'escalier est mal éclairé, a des marches inégales ou irrégulières et que la surface peut être glissante.
- Ne stockez aucun matériel sur les escaliers, assurez-vous que les marches sont libres.
- Il vaut mieux faire un détour supplémentaire que de se surcharger avec des objets.



Escabeau :

- Vérifiez toujours si elle est en bon état.
- Assurez-vous qu'elle est bien dépliée et qu'elle est placée de manière stable sur une surface solide.
- Ne montez jamais sur des chaises ou d'autres meubles pour des petites tâches en hauteur.
- L'escabeau a au maximum 3 marches.

Chutes à hauteur égale.

Les chutes à hauteur égale sont les plus fréquentes : près de six accidents de chute sur dix (56 % en Belgique) sont des chutes à hauteur égale.

Les chutes à hauteur égale ou au niveau du sol sont un concept large. Cela comprend, entre autres, le fait de trébucher sur un câble, de se tordre la cheville en marchant sur une pierre, de glisser dans une flaque, de perdre l'équilibre et de tomber en raison de petites différences de niveau, telles que des seuils, des marches et des bordures de trottoir.

Dans le cas des chutes à hauteur égale, il y a deux causes principales : le glissement et le trébuchement

Le glissement peut se produire lorsque le sol est glissant en raison de l'humidité ou lorsque le sol est sale, par exemple avec de la boue, de la graisse, de la nourriture, etc. Certains revêtements de sol, tels que les carreaux dans les installations sanitaires, peuvent encore augmenter le risque de glissance sur des surfaces mouillées.

Pour éviter les glissades, vous pouvez prendre en compte les points suivants :

- Portez toujours les chaussures de sécurité qui vous sont fournies. De cette manière, le risque de glissement est réduit.
- Maintenez le sol exempt d'eau, de graisse ou de poussière. En cas de fuites, d'éclaboussures ou d'autres contaminations, nettoyez-les immédiatement. Si cela n'est pas possible, avertissez les autres de la contamination. Ne marchez pas sur des sols fraîchement nettoyés qui sont encore mouillés.



- Soyez particulièrement prudent par temps humide. Essuyez bien vos chaussures en entrant dans la maison pour éviter tout glissement. Demandez au client de fournir un tapis à l'entrée de la maison et de veiller à maintenir les chemins de passage toujours dégagés de la glace et de la neige.

Le **trébuchement** est la deuxième cause des incidents de chute et se produit lorsque nous rencontrons des obstacles sur notre chemin que nous n'avons pas remarqués. Ces obstacles peuvent être des objets qui traînent tels que des déchets, des carreaux lâches ou manquants, des irrégularités sur le sol ou de petites marches.

Quelques mesures importantes pour prévenir les incidents de trébuchement :

- Assurez-vous de maintenir l'ordre et la propreté. Nettoyez immédiatement les déchets et retirez les objets dont vous n'avez pas besoin (plus) pour effectuer le travail. Ne stockez aucun matériel dans les couloirs et sur les passages piétons.
- Soyez attentif aux câbles détachés et aux rallonges électriques. Si possible, les câbles dans les bureaux peuvent être rangés dans des goulottes de câbles attachées au mobilier ou au sol.
- Ne laissez pas les portes d'armoires ou les tiroirs ouverts lorsque cela n'est pas nécessaire.
- Assurez-vous que les tapis et les paillasons reposent à plat sur le sol sans bordures qui se replient.
- Si vous constatez des dommages aux sols, avertissez le client afin que les réparations nécessaires puissent être effectuées.
- Assurez-vous toujours d'avoir un éclairage adéquat.
- Placez les animaux domestiques dans un endroit sûr.

Enfin, voici quelques conseils généraux pour adopter un comportement de marche en toute sécurité:

- **Soyez vigilant quant à votre environnement, regardez où vous marchez.**
- **Ne téléphonez pas et ne lisez pas de messages sur votre téléphone portable en marchant.**
- **Marchez et ne courez pas, prenez votre temps pour vous déplacer.**
- **Ne sautez pas de marches dans l'escalier, utilisez la rampe ou un autre moyen d'appui, ne courez pas dans l'escalier.**
- **Lorsque vous portez des objets en marchant, assurez-vous que votre chemin est dégagé et que votre vue n'est pas obstruée.**
- **Portez les chaussures de sécurité qui vous ont été fournies. Attachez toujours vos lacets. Informez le JobCenter si elles sont endommagées.**